

Conditions spécifiques service messagerie électronique

1. DEFINITIONS

Afin de clarifier la lecture des présentes, les Parties conviennent que les termes suivants ont la signification reprise ci-dessous. Les termes non définis au sein des présentes, auront la signification prévue au sein des Conditions Particulières du Service My Orange Office :

« Boîte aux Lettres » : désigne un espace de stockage mis à la disposition du Client dans le cadre du Service de Messagerie Electronique pour l'envoi et la réception de ses mails. Cet espace a une capacité mesurée en Méga octets laquelle est définie au sein de la documentation commerciale relative au Service de Messagerie Electronique.

« Service de Messagerie Electronique » : signifie le service de messagerie électronique souscrit par le Client et tel que décrit ci-après au sein de l'article 2.

2. OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après « CS ») régissent le service de messagerie électronique de MEDI TELECOM (ci-après « Service de Messagerie Electronique ») dans le cadre du service My Orange Office. Les présentes CS ont pour objet de définir les modalités et les conditions aux termes desquelles MEDI TELECOM (ci-après « MT ») fournit à ses Clients le Service de Messagerie Electronique, ci-après défini. Les présentes CS complètent les Conditions Particulières (ci-après « CP ») du service My Orange Office. En cas de discordances entre les stipulations des CP et des CS. Les stipulations des CP prévalent.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service de Messagerie Electronique souscrit au sein des présentes, permet au Client de disposer d'une messagerie électronique ainsi que d'un service d'authentification permettant l'accès aux Boîtes aux Lettres dont la taille dépend de la formule choisie par le Client au sein du Formulaire de souscription.

4. CRÉATION ET ACCÈS AUX BOITES AUX LETTRES

Les modalités de création et d'accès aux Boîte aux Lettres sont définies au sein de la documentation spéciale qui sera remise au Client lors de sa souscription au Service Messagerie Electronique.

Le Client reconnaît et accepte que l'ensemble des éléments permettant à ce dernier de s'identifier et de se connecter au Service Messagerie Electronique notamment aux Boîtes aux Lettres est personnel et confidentiel.

Le Client s'engage à conserver secrets ses identifiants et mot de passe, et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Tout usage des identifiants et/ou mots de passe est fait sous son entière responsabilité.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants et/ou codes confidentiels, le Client devra informer immédiatement MT. En toute hypothèse, l'usage desdits identifiants et/ou codes confidentiels demeure sous la responsabilité du Client.

5. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

5.1 MT ne garantit l'acheminement des messages électroniques que s'ils transitent sur ses serveurs.

Dans l'hypothèse où le Client se connecte au Service de Messagerie Electronique et envoie des messages via une connexion d'un tiers, les messages transitent par ces serveurs tiers et MT ne garantit pas l'acheminement des messages électroniques dans ce cas.

5.2 MT ne peut être tenue pour responsable des terminaux/équipements avec lesquels se connecte le Client aux serveurs de MT puisque lui seul en a la maîtrise. MT invite le Client à prendre toutes les mesures nécessaires afin de les sécuriser, le Client étant responsable desdits terminaux/équipements.

5.3 Le Client s'engage à ne pas falsifier l'entête des messages indiquant l'adresse de messagerie électronique ou la sienne à partir de laquelle les messages seront envoyés.

5.4 MT, dès lors qu'elle a connaissance d'un comportement abusif du Client, se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser un tel comportement ceci afin notamment de permettre un usage normal aux autres clients et d'éviter toute perturbation sur les serveurs.

Le Client s'interdit dans le cadre de l'utilisation du Service de Messagerie Electronique tout comportement contraire aux dispositions reprises au sein des présentes, aux lois et règlements en vigueur nationales et internationales.

Le non-respect de l'une de ces stipulations entraîne automatiquement et de plein droit la résiliation du Service de Messagerie Electronique par MT et ce sans préavis.

5.5 Chaque Boîte aux Lettres dispose d'une capacité en volume et ce en fonction de la formule souscrite par le Client. Ce dernier ne pourra plus émettre des courriers électroniques dès lors qu'il a atteint la limite de la capacité d'envoi, à savoir 98% de la taille de ladite Boîte aux Lettres. De même, il ne pourra plus réceptionner des courriers électroniques à partir du moment où il a atteint la limite de la capacité de réception, soit 119 % de la capacité de ladite Boîte aux Lettres. Le Client est invité à archiver ses courriers électroniques conformément aux indications reprises dans la documentation commerciale relative au Service de Messagerie Electronique, celle-ci lui sera communiquée au plus tard au moment de la souscription au Service de Messagerie Electronique.

6. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

6.1. Le Client s'engage à ne pas pratiquer l'envoi de messages non sollicités à un ou plusieurs destinataires (« spamming »). Il est rappelé au Client que la violation de cette stipulation peut entraîner la suspension et la résiliation du Service de Messagerie Electronique à la seule discrétion de MT. A cet égard, le Client s'engage à se conformer aux dispositions de la charte anti-spam de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), laquelle est disponible sur le site Internet de cette dernière. En souscrivant au Service de Messagerie Electronique, le Client déclare avoir consulté et accepté expressément les termes de la charte anti-spam de l'ANRT.

A défaut de respect par le Client des dispositions de ladite charte, MT sera en droit de résilier le Service et procéder à la résiliation du Contrat aux torts exclusifs du Clients conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Conditions Générales du service My Orange Office.

6.2. Le Client s'engage à ne pas télécharger, transmettre par courrier électronique ou par tout autre moyen toute donnée interdite, illégale ou illicite, contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux lois et règlements en vigueur et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle. En cas de violation de la présente clause, le Client reconnaît que MT pourra (i) prendre les mesures nécessaires pour bloquer l'accès aux données précitées (ii) résilier de plein droit et sans mise en demeure préalable le Contrat.

6.3. Le Client reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger par courriers électroniques sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. La communication par le Client de toute information confidentielle est faite à ses risques et périls.

7. OBLIGATIONS DE MT

7.1. MT s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement régulier du Service Messagerie Electronique.

7.2. MT étant neutre par rapport au contenu des informations transmises sur son réseau dans le cadre du Service Messagerie Electronique, celle-ci n'assume aucune responsabilité vis à vis dudit Contenu.

7.3. MT n'est pas responsable sous quelle que forme et de quelle manière que ce soit des services et des contenus fournis par des tiers, ainsi que de l'usage par le Client fait de ces services et de ces contenus.

7.4. En tout état de cause, MT reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer le Client à des tiers à l'occasion des présentes ou de l'utilisation du Service Messagerie Electronique.